



Quelle convention collective

Par **isa35bou**, le **11/02/2013** à **17:28**

Bonjour,
Mon entreprise est un groupe de presse, mon contrat initial est donc sous la convention de la presse. Il y a un an, je suis passée dans une filiale du groupe qui est régie par la convention de la pub. Ma fiche de paie est faite par cette nouvelle entité. Cependant, je n'ai pas encore signé de nouveau contrat. Toutes les personnes du groupe de presse qui sont passées dans cette entité "pub" ont gardé leurs avantages de la convention de la presse. Un mail m'a été envoyé en tant que manager pour me spécifier que tout le monde garderait ses avantages "presse", et que cela serait noté dans le nouveau contrat comme avantage personnel.
Comme je n'ai pas signé le nouveau contrat, pouvez-vous me dire si je suis licenciée aujourd'hui, à quelle convention je peux prétendre ?
Merci à vous